

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>25163</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 17 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 novembre 2025.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON, de 18h30 à 20h41 et de 20h47 à 20h55	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	
Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Jamel CHENIOUR	Philippe ROBIN	Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAudeau
Arnaud PRINTEMPS, pouvoir à Yannick CHARRIER	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, pouvoir à Bruno BODIN	Florence BAZZOLI
Anita BRIFFE	Rodolph THIBAudeau	Sandra CAILTON, de 20h41 à 20h47

**Secrétaire de séance :** Marinette TALLIER, assistée des services de la Ville

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Commune déléguée de Breuil-Chaussée : acquisition d'une parcelle**

Dossier présenté par Bérangère BAZANTAY

Madame POIRAUD Marie Annick a engagé la vente d'un ensemble de parcelles agricoles, situées sur la commune de Breuil-Chaussée, lui appartenant auprès de la SAFER.

Dans le cadre de cette opération, la SAFER a repéré une petite parcelle en zone Ub1, se trouvant en limite du Chemin Gilbert Cesbron et identifiée comme délaissée du domaine public.

Il s'agit de la parcelle cadastrée :

- 052AY0190, d'une superficie de 41m<sup>2</sup>.

La SAFER ayant la faculté de substitution a procédé au détachement de cette parcelle de l'ensemble mis en vente et a proposé à la Commune de BRESSUIRE de l'acquérir dans les conditions suivantes :

- Acquisition de la parcelle pour 1 Euro
- Frais de bornage à la charge du vendeur
- Frais d'acte notarié à la charge de la commune

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20251121-DG\_DEL\_2025\_163-DE  
 Date de télétransmission : 21/11/2025  
 Date de réception préfecture : 21/11/2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée 052AY0190 appartenant à Madame POIRAUD Marie Annick, pour une superficie de 41m<sup>2</sup> et pour le prix de UN EURO (1€).
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, notamment l'acte notarié.
- **D'INTEGRER** ladite parcelle dans le domaine public communal.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Marinette TALLIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20251121-DG\_DEL\_2025\_163-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2025  
Date de réception préfecture : 21/11/2025